



INTERBANK BURUNDI s.a



Rapport d'activités 2016

24 mars 2017 • 24ème Exercice Social



INTERBANK BURUNDI s.a



Une offre à la mesure de vos Attentes

An offer to your demands

INTERBANK BURUNDI

Rapport Annuel 2016

24 Mars 2017 • 24ème Exercice Social



Table des matières

6	Message du Président du Conseil d'Administration
8	Message du Président du Comité de Direction
14	Rapport du Conseil d'Administration
Evolution des activités de la Banque	15
Bilan Social	16
La Banque dans son environnement	19
Bilan et comptes de pertes et profits	21
Rapport financier aux actionnaires	24
32	Répartition des bénéfices
36	Assemblée Générale Ordinaire
38	Assemblée Générale Ordinaire extraordinaire
43	Réseau de Distribution
46	Réseau des Correspondants à l'Etranger

Chiffres clés 2015 - 2016



EXERCICE	2015	2016	VARIATION
PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE			
Crédits de trésorerie	52 088 232	39 059 891	-13 028 341
Crédits à l'équipement	15 231 510	23 069 568	+7 838 058
Crédits immobiliers	26 345 131	22 252 782	-4 092 349
Autres crédits et créances	19 394 982	10 073 337	-9 321 645
TOTAL	113 059 855	94 455 578	-18 604 277
DETTES ENVERS LA CLIENTELE			
Comptes à vue	129 098 576	140 988 681	+11 890 105
Dépôts et comptes à terme	25 152 330	32 673 156	+7 520 826
Autres comptes créditeurs et dettes envers la clientèle	17 314 544	15 935 045	-1 379 499
TOTAL	171 565 450	189 596 882	+18 031 432
MARGE (RESSOURCES-EMPLOIS)	58 505 595	95141304	+36 635 709
PARTS DE MARCHÉ			
Crédits du Secteur Financier (*)	803 605 700	792 831 800	-10 773 900
Part IBB (%)	14,1	11,9	-2,2
Dépôts du secteur bancaire (*)	993 065 900	1 001 852 000	+8 786 100
Part IBB (%)	11,4	9,4	-2,4
COMPTE DE RÉSULTAT			
Produit net bancaire	22 476 617	21 425 446	-1 051 171
Résultat brut d'exploitation	11 031 575	25 084 200	+14 052 625
RÉSULTAT NET	1 478 164	1 600 280	+122 116
FONDS PROPRES			
Fonds Propres-secteur bancaire*	240 218 900	265 744 000	+25 525 100
Fonds Propres-IBB	33 871 300	39 243 700	+5 372 400
Part IBB (%)	14,1	14,8	+0,7

(*) SOURCE : DONNÉES B.R.B. FINS D'EXERCICES

Rapport Annuel 2016 • 24ème Exercice Social



MESSAGE

DU PRESIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

Georges COUCOULIS



L'année 2016 a été marquée par une situation économique toujours difficile. Pénalisée par ses faiblesses structurelles, les aléas climatiques et les sanctions de la communauté internationale, l'économie burundaise, quoiqu'en amélioration, affiche une croissance du PIB toujours négative, de 0,5%, selon les estimations les plus récentes du FMI, contre -3,9% en 2015 (Source : Indicateurs de Conjoncture BRB).

Dans ce contexte, la Banque a malgré tout su préserver sa rentabilité et son activité commerciale tout en poursuivant l'assainissement de son portefeuille crédits, lourdement impacté par les défauts de paiements. La marge brute progresse de 2,5 % et le résultat net de 8,3 %, à 1.600,3 MF.

De telles réalisations étaient loin d'être gagnées. Elles n'ont été possibles que grâce à l'enthousiasme et l'engagement de nos équipes, dans toutes les composantes de la Banque, et en particulier celles qui, chaque jour, s'assurent à nos guichets de la satisfaction constante de nombreux clients. Il y a, en effet, dans ces performances le fruit d'un intense effort d'adaptation de nos collaborateurs, et le résultat de nombreuses et judicieuses décisions prises à tous les niveaux et dans tous les secteurs par les organes dirigeants de la Banque.

Nous tenons ici à remercier les uns et les autres pour leur apport respectif dans la résilience de notre Banque.

Nous les en remercions d'autant plus vivement que les défis à relever étaient nombreux et compliqués. Ces challenges ont eu trait, pour ne citer que ceux-là, à la quasi-disparition des ressources en devises et l'apathie de la demande de crédit, mais, aussi, et surtout, à la capacité réduite des débiteurs à honorer leurs engagements.

Ces défis, et bien d'autres, la Banque continuera à y faire face en 2017. Année que nous abordons avec une grande détermination à renforcer notre capacité de résistance, en restant très attentifs à notre environnement et aux conditions changeantes du marché.

Au regard des atouts réunis au cours de ces dernières années et de notre aptitude éprouvée à évoluer dans un environnement adverse, nous sommes persuadés que nous pouvons encore bâtir une industrie bancaire rentable, au profit de tous nos actionnaires et de l'ensemble de notre corps social.

Georges COUCOULIS

Rapport Annuel 2016 • 24ème Exercice Social

INTERBANK BURUNDI s.a | www.interbankbdi.com



MESSAGE
DU PRESIDENT DU COMITE
DE DIRECTION
Callixte MUTABAZI



Dans une conjoncture encore plus difficile qu'en 2015, marquée par une activité économique en berne, l'Interbank Burundi a réussi à maintenir sa rentabilité tout en améliorant la couverture du risque de crédits.

Le bilan de la Banque atteint 248 685 millions au 31 décembre 2016, une hausse de 11 474 millions par rapport à 2015, après une radiation de 12.769 millions d'encours de crédits compromis ; la marge brute s'établit à 10 857 millions, en augmentation de 2,5%, et le résultat net s'inscrit en croissance de 8,3%, à 1 600 millions. Ces réalisations sont largement dues à un pilotage rigoureux, basé sur une judicieuse allocation des ressources, et au contrôle serré des charges d'exploitation. L'exercice 2016 s'achève donc sur des performances que l'on peut qualifier d'appréciables, d'autant plus honorables qu'elles interviennent dans le contexte d'une économie en récession.

Globalement, l'activité du secteur bancaire a subi les contrecoups de cette contraction économique ; ainsi, comme le font ressortir les « Indicateurs de Conjoncture » édités par la Banque Centrale au 31 décembre 2016 :

- l'encours des crédits à l'économie apparaît en baisse de 1,3% à fin décembre 2016, revenant de 803.605,7 à 792.831,8 MBIF d'une année à l'autre et sa part dans le total actif a baissé, se situant à 43,2 % contre 48,8 à fin décembre 2015 ;
- la qualité du portefeuille crédit du secteur bancaire s'est nettement dégradée, le taux de détérioration des crédits passant de 18,3 à 25,1% de fin décembre 2015 à fin décembre 2016. Sur la même période, les créances impayées augmentent de 35,5%, s'envolant de 146.954,4 à 199.071,7 MBIF. A titre illustratif, le taux de dégradation des crédits dans le secteur « hôtellerie et tourisme » s'est établi à 36,9%.

Face à cette situation de l'environnement bancaire, les banques et établissements financiers sont restés en contact avec la Banque de la République du Burundi en vue de la mise en place de certaines mesures de sauvegarde, dont celles portant sur la liquidité et l'étalement du provisionnement des créances non performantes.

S'agissant de l'Interbank Burundi, son activité de financement s'est inscrite en fort repli sur toute l'année, un repli qui est allé de pair avec une forte élévation des incidents de paiements.

Cette contre-performance dans le domaine des crédits est largement due à une demande de crédit apathique inhérente à l'environnement politico-économique, aux capacités réduites d'investissements et de dépenses de l'Etat et, surtout, à l'effritement des réserves de change du pays.

Dans le but de compenser la faiblesse de l'activité crédits et ainsi préserver la rentabilité de l'Interbank Burundi, des dispositifs managériaux ont été mis sur pied ; ces derniers ont impliqué des mesures de compression résolue des charges financières sur dépôts, de resserrement des charges d'exploitation et d'allocation optimale des ressources de la clientèle.

En dépit de l'effritement continu des dépôts en devises et de la morosité de l'activité, ces ressources clientèle n'ont pas dévié comme l'on aurait pu le craindre, en raison, notamment, de dividendes ne pouvant être transférés à l'extérieur faute de devises et réinvestis en placements à terme, mais aussi de ressources issues de remboursements de crédits dont les comptes sont devenus créditeurs par suite de la carence des moyens d'importations.



VISA



Acceptées à nos terminaux

PERSPECTIVES

En 2017, les perspectives économiques ne montrent aucun signe d'amélioration.

Dans un tel contexte, la Banque mettra en œuvre les actions engagées dans le cadre de son plan stratégique 2017-2019, grâce à une approche commerciale ciblée et une contribution de toutes les entités.

D'ores et déjà, une action sur les niveaux de services et l'organisation dans l'ensemble de la Banque est en marche afin de satisfaire aux exigences opérationnelles et de la clientèle. L'optimisation de son outil informatique, le renforcement de ses procédures opérationnelles et la surveillance stricte de leur application constituent des volets majeurs de cette action en vue d'accroître l'efficacité et améliorer les performances de la Banque.

Dans cette perspective, pour maintenir sa rentabilité, après trois années d'affilée d'efforts d'assainissement de son portefeuille crédits, la Banque ambitionne de circonscrire rigoureusement les crédits aujourd'hui performants pour qu'ils ne tombent pas dans les créances impayées.

Dans le même temps, et si une éclaircie venait à se manifester au niveau économique, l'enrichissement de l'offre crédits va être poursuivi, en complément des nouveaux produits de prêts aux particuliers « SEKURUNGURANE » et « TWIZERANE ».

Le réseau de distribution de la Banque, dont les responsables ont fait l'objet d'une attention particulière en 2016, en termes de formation, verra renforcé son rôle de véritable point de vente de ces produits, comme de ceux issus du développement du mobile banking que nous projetons de développer.

Au chapitre des charges, la poursuite de la baisse du coût des dépôts clientèle et la maîtrise des frais généraux continueront à demeurer au centre des préoccupations du Management et feront l'objet d'un monitoring soutenu.

Ainsi, les grands enjeux qui se dessinent pour 2017 et les prochaines années peuvent être regroupés en trois grands axes : renforcer le positionnement actuel de la Banque, maintenir sa rentabilité par l'exploitation au mieux, et dans tous les domaines, de l'expérience et de l'expertise accumulées ces dernières années et par la gestion proactive des risques et le contrôle rigoureux des coûts.

Face à ces défis, que nous abordons avec confiance, volontarisme et enthousiasme, nous capitaliserons sur le talent et la motivation de nos équipes, les meilleurs garants de notre réussite.

Callixte MUTABAZI



Mobile Banking



INTERBANK BURUNDI S.a



“TWIZERANE”

Crédit “Salariés”

Ingurane “K’umushahara”

Sur : 12 à 36 mois

Kuri : Amezi 12 gushika kuri 36

15, Rue de l'Industrie • B.P. 2970 Bujumbura • Tél. : (257) 22 22 06 29

Fax : (257) 22 22 04 61 • E-mail : ibb.info@interbankbdi.bi

Site web : www.interbank.com • CODE SWIFT : IBBU BIBI



Rapport du Conseil d'Administration



EVOLUTION DES ACTIVITES

Dans une année 2016 marquée par le recul de l'activité de financement, le pilotage rigoureux et l'allocation optimale des ressources ainsi que le contrôle des charges d'exploitation ont permis à l'Interbank Burundi de réussir une véritable prouesse : celle de maintenir sa rentabilité tout en assurant une couverture satisfaisante des risques.

RESSOURCES

En dépit de la politique délibérée de la Banque de réduire les encours de dépôts rémunérés, dans l'objectif de comprimer les charges financières, l'évolution des ressources s'est inscrite dans une tendance haussière depuis le deuxième semestre 2016, bénéficiant d'une nette reprise de la collecte, dans un environnement d'une demande peu soutenue de crédit.

L'accroissement des ressources est surtout consécutif à la remontée des dépôts en Francs Burundi, qui a compensé largement la diminution des dépôts en devises.

CREDITS

Tout comme en 2015, la demande de crédit est restée très faible pendant que, dans le même temps, le portefeuille crédits continuait à se détériorer. En volume, l'encours des prêts et créances sur la clientèle se replie de 18.304,6 MF, soit une baisse de 16,5%.

Ce recul frappe une des principales composantes des concours à l'économie, à savoir les crédits de trésorerie, en retrait de 25,0% (-13.028,3 MF).

SERVICES

• International Banking

L'activité à l'International est demeurée atone en raison de la carence des ressources en devises consécutive à la baisse des appuis budgétaires des bailleurs de fonds.

• Opérations de Guichet et Inter Agences

Du fait de l'importance du réseau de distribution et de l'étoffement du fonds de commerce, qui en est partiellement la conséquence, le volume de transactions à nos guichets s'affiche en croissance constante.

RENTABILITE DES OPERATIONS

Malgré la médiocre productivité de l'activité de financement et l'augmentation du coût du risque de crédit résultant de la détérioration de la qualité du portefeuille, le résultat de la Banque à fin décembre 2016 apparaît en amélioration par rapport à l'exercice précédent. Il est, pour l'essentiel, remorqué par la baisse des charges financières sur dépôts, les revenus des investissements en Bons du Trésor et la réduction des charges générales d'exploitation.

BILAN SOCIAL

PERSONNEL

• Gestion des Ressources Humaines

A fin décembre 2016, la Banque compte 448 collaborateurs répartis sur 40 sites d'exploitation.

La gestion de ces hommes et femmes s'inscrit dans une politique axée sur la conciliation des objectifs de rentabilité et de croissance de la Banque avec le développement humain et social des collaborateurs.

Cette politique allie culture de l'échange, valorisation des compétences par la formation et promotion du sentiment d'appartenance à l'entreprise.

• Formation

En 2016, l'Interbank Burundi a continué à investir dans la formation de ses salariés, s'efforçant de mettre en œuvre une politique de développement de leurs compétences et d'optimisation de leurs capacités professionnelles.

C'est dans cette optique qu'il faut placer l'organisation de huit séances de formations et d'échanges en interne réparties sur les quatre trimestres de l'année et axées sur les thèmes suivants :



Ces thèmes ont été élaborés dans l'objectif de répondre aux besoins en formation et information des responsables d'Agences et Guichets, des chargés de relations, des analystes de crédits, des personnels de visa, d'accueil et des caisses.

• Epanouissement Humain des Collaborateurs

L'amélioration du cadre de travail de ses collaborateurs, propice à une meilleure productivité, est restée au cœur des préoccupations de la Banque.

Ainsi, les relations avec les partenaires sociaux ont continué à se dérouler dans un climat confiant et constructif, avec le dialogue comme principe directeur. A travers ce dialogue, le comité d'entreprise a continué à être associé à la gestion de la Banque par une information continue et pertinente et à l'analyse régulière des défis économiques et sociaux auxquels l'Interbank Burundi fait face.



INTERBANK BURUNDI s.a

“TWIZERANE”

Crédit “Salariés”
Ingurane “K’umushahara”
Sur : 12 à 36 mois
Kuri : Amézi 12 gushika kuri 36

15, Rue de l'Industrie • B.P. 2970 Bujumbura • Tél. : (257) 22 22 06 29
Fax : (257) 22 22 04 61 • E-mail : ibb.info@interbankbdi.bi
Site web : www.interbank.com • CODE SWIFT : IBBU BIBI



LA BANQUE DANS SON ENVIRONNEMENT

Fidèle aux valeurs qui constituent le socle de notre culture d'entreprise, à savoir la citoyenneté, le leadership, la solidarité, l'engagement et l'éthique, l'Interbank Burundi est restée attentive aux aspects du développement économique, social et culturel des communautés au sein desquelles elle évolue.

A travers une démarche volontariste, notre responsabilité sociale et environnementale, palpable dans l'accomplissement de chacune de nos activités, se reflète aussi à travers notre engagement citoyen dans les domaines de l'assistanat, de la culture et de l'éducation.

En matière de solidarité, l'Interbank Burundi a gardé au centre de ses préoccupations, comme à l'accoutumée, les besoins des plus vulnérables et des groupes les plus nécessiteux, leur apportant soutien financier et aides multiformes pour les aider à mener à bien leurs projets de vie.

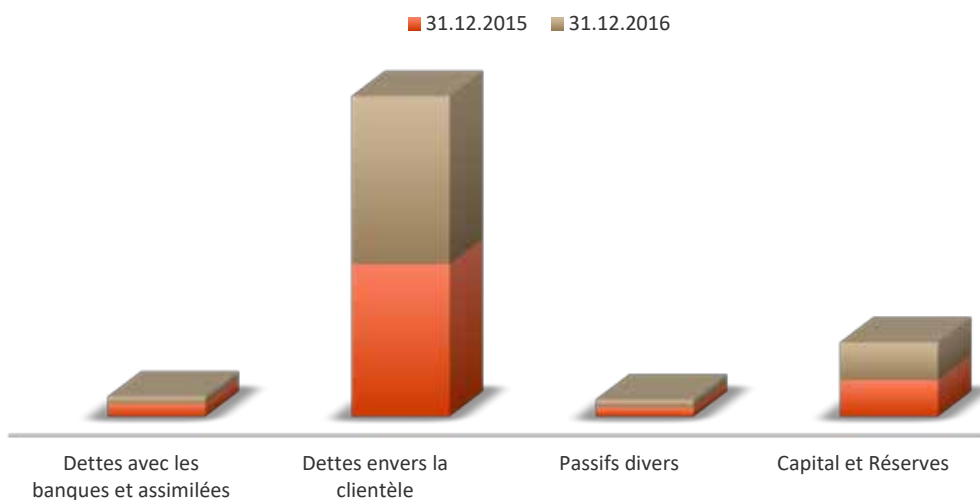
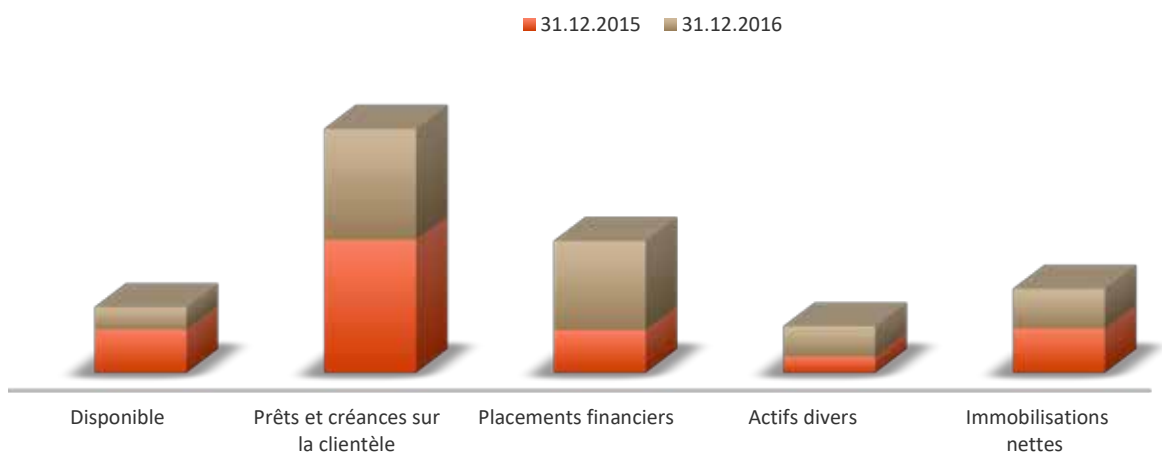
Quant à l'éducation, de jeunes stagiaires en fin de scolarité ont continué à rejoindre la Banque pour éprouver leurs capacités d'employabilité et pour l'encadrement de leurs travaux de fin d'études.



**BILANS ET COMPTES
DE PERTES ET
PROFITS**

BILANS 2015 - 2016

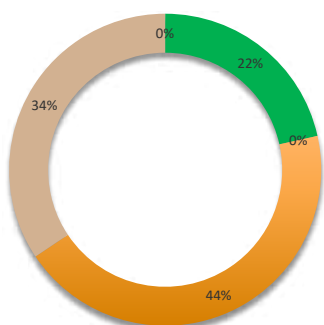
ACTIFS	2015	2016
Caisse, Banque de la République du Burundi	13 821 761	15 446 321
Comptes ordinaires des banques et établissements financiers	22 875 120	3 538 567
Prêts et créances sur la clientèle	113 059 855	94 455 578
Placements financiers	36 319 384	75 724 534
Actifs d'impôt	1 139 199	1 065 356
Autres actifs	12 530 122	
Immeubles de placement	5 871 161	24 663 739
Immobilisations corporelles	31 520 282	6 647 404
Immobilisations incorporelles	73 696	890 359
TOTAL ACTIFS	237 210 580	248 684 525
PASSIFS	2015	2016
DETTES		
Dettes avec les banques et assimilées	14 510 822	7 712 755
Dettes envers la clientèle	171 565 450	189 596 882
Passifs d'impôts	295 373	300 183
Autres passifs	7 489 409	6 042 663
Provisions	2 419 022	2 501 258
TOTAL DETTES	196 280 076	206 153 741
CAPITAUX PROPRES		
Capital	20 484 800	20 484 800
Réserves	10 273 774	11 751 938
Gains ou pertes latents ou différé	8 693 766	8 693 766
Résultat de l'exercice	1 478 164	1 600 280
TOTAL CAPITAL ET RESERVES	40 930 504	42 530 784
TOTAL PASSIF	237 210 580	248 684 525



PERTES ET PROFITS 2015 - 2016

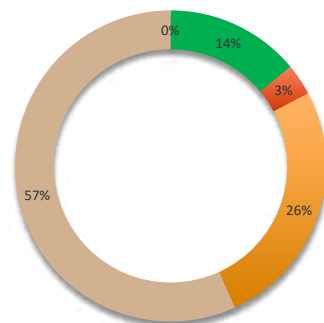
	31/12/2015	31/12/2016
Intérêts et produits assimilés	22 437 398	22 697 698
Intérêts et charges assimilés	(5 803 700)	(5 726 501)
Intérêts Nets	16 633 699	16 971 197
Commissions reçues	6 044 866	5 237 212
Commissions servies	(794 120)	(1 336 739)
Produits des autres activités	592 172	553 776
Produits Nets bancaire	22 476 617	21 425 446
Reprise provisions	447 282	14 262 857
Charges générales d'exploitation	(11 892 325)	(10 604 103)
Résultat Brut d'Exploitation	11 031 575	25 084 200
Coût du risque	(9 273 659)	(23 219 568)
Résultat d'Exploitation	1 757 916	1 864 632
Gain (perte) sur cession d'actifs	15 621	35 832
Résultat avant Impôt	1 773 537	1 900 464
Impôt sur le bénéfice	(295 373)	(300 184)
Résultat Net	1 478 164	1 600 280

Distribution des charges 2015 - 2016



31.12.2015

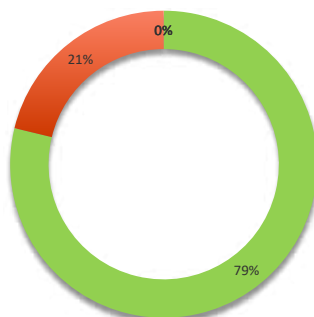
- Intérêts et charges assimilés
- Commissions servies
- Charges générales d'exploitation
- Coût du risque
- Impôt sur le bénéfice



31.12.2016

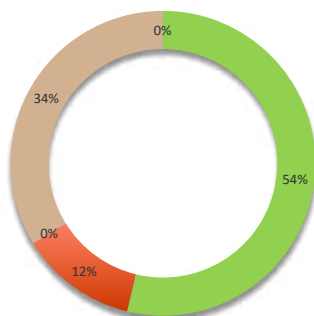
- Intérêts et charges assimilés
- Commissions servies
- Charges générales d'exploitation
- Coût du risque
- Impôt sur le bénéfice

Distribution des produits 2015 - 2016



31.12.2015

- Intérêts et charges assimilés
- Commissions servies
- Produits des autres activités
- Reprise provisions
- Gain (perte) sur cession d'actifs



31.12.2016

- Intérêts et charges assimilés
- Commissions servies
- Produits des autres activités
- Reprise provisions
- Gain (perte) sur cession d'actifs



Rapport

FINANCIER POUR
L'EXERCICE 2016

1. BILAN

Les données au 31 décembre 2016, comparées à celles à fin 2015, sont, pour la première fois, présentées en version IFRS.

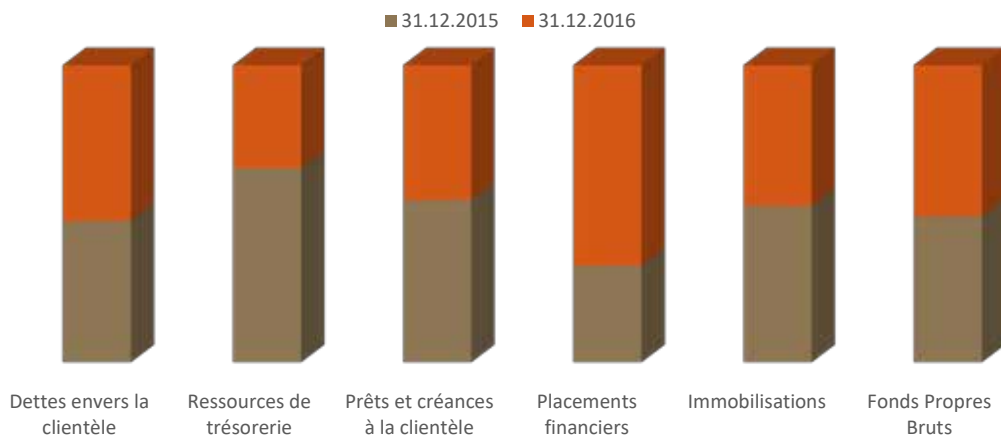
En millions de Bif	31.12.2015	31.12.2016	Variation	
			En Montant	En %
	237.210,6	248.684,5	+11.473,9	+4,8
Dettes envers la clientèle	171.565,5	189.596,9	+18.031,4	+10,5
Ressources de trésorerie	14.501,8	7.712,7	-6.798,1	-46,8
Prêts et créances à la clientèle	113.059,9	94.455,6	-18.604,3	-16,5
Placements financiers	36.319,4	75.724,5	+39.405,1	+108,5
Immobilisations	37.465,1	33.790,4	-3.674,7	-9,8
Fonds Propres Bruts	40.930,5	42.530,8	+1.600,3	+3,7

Au 31 décembre 2016, le total de bilan est en légère progression, augmentant de 4,8%, à 248.684,5 MF, contre 237.210,6 MF douze mois plus tôt. Cette expansion semble modérée parce que résulte de deux évolutions opposées :

- d'un côté, la hausse des encours de dettes envers la clientèle (+18.031,4 MF ou +10,5%), à l'origine de la présence marquée sur le marché des Titres du Trésor sur lequel des investissements conséquents ont été réalisés ; leur encours s'établit à 75.638,5 MF à fin décembre 2016, en hausse de 108,8% (+39.405,1 MF) par rapport à l'exercice précédent ;
- et de l'autre, la radiation de crédits compromis, totalement provisionnés depuis deux ans, pour un encours de 12.769,0 MF, opérée sur base d'une instruction émanant de la Banque Centrale, en application d'une disposition de la Loi des Finances 2017.

Les placements en Bons du Trésor ont été financés par :

- un franc rebond des dépôts de la clientèle (+18.031,4 MF ou +10,5%), consécutif, notamment à la faiblesse des emplois en crédits ;
- le repli continu des prêts et créances sur la clientèle (-7.965,9 MF ou -6,1%) ;
- et par les avoirs disponibles en caisse et banques.



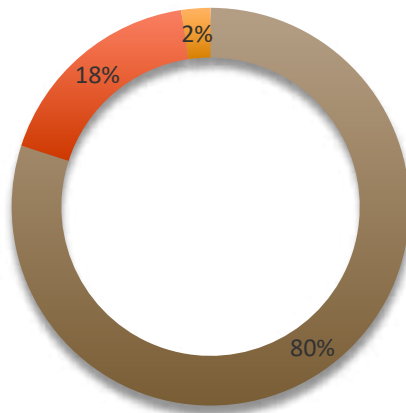
DETTES ENVERS LA CLIENTELE

En millions de Bif	31.12.2015	31.12.2016	Variation	
			En Montant	En %
TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTELE (dont dépôts en BIF)	171.565,5 (138.169,6)	189.596,9 (167.082,0)	+18.031,4 (+28.912,4)	+10,5 (+20,9)
<i>Comptes à vue (dont dépôts en devises)</i>	132.889,8 (33.395,9)	147.885,3 (22.514,9)	+14.995,5 (-10.881,0)	+11,3 (-32,6)
Dépôts et comptes à terme	25.152,3	32.673,1	+7.520,8	+29,9
Comptes d'épargne	7.737,3	4.652,7	-3.084,6	-39,9
Autres dettes envers la clientèle	5.786,0	4.385,7	-1.400,3	-24,2

Avec la fin du troisième trimestre 2016, les dettes envers la clientèle se sont inscrites dans une tendance haussière, après trois années de baisse continue, enregistrant une croissance de 3,3% dès septembre 2016, par comparaison à la période se terminant en septembre 2015. Trois mois plus tard, et toujours par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, leur encours marque un rebond plus net, avec une progression de 10,5% (+18.031,4 MF) à fin décembre 2016.

Cette évolution est principalement imputable aux comptes à vue, dont les encours augmentent de 14.995,5 MF (+11,3%) d'un exercice à l'autre, en raison, pour l'essentiel, de la faiblesse des emplois en crédits d'importations consécutive à la carence des devises sur le marché. Elle est aussi due à la remontée des dépôts et comptes à terme, en hausse de 7.520,8 MF (+29,9%) ; il s'agit d'un dépôt représentant un dividende reconverti en placement à 3%.

L'élargissement des ressources de la clientèle a bénéficié aux dépôts en Francs Burundi qui s'accroissent de 20,9% (+28.912,4 MF), passant de 138.169,6 MF au 31 décembre 2015 à 167.082,0 MF une année plus tard, compensant largement la diminution des dépôts en devises (-10.881,0 MF ou -32,6%).



- Comptes à vue (dont dépôts en devises)
- Dépôts et comptes à terme
- Autres dettes envers la clientèle

LIQUIDITE ET SES CONTREPARTIES

En millions de Bif	31.12.2015	31.12.2016	Variation	
			En Montant	En %
Liquidité	83.796,4	117.644,9	+33.848,5	+40,4
Caisse	10.823,2	11.683,0	+859,8	+7,9
B.R.B.	2.998,5	3.763,3	+764,8	+25,5
Correspondants Locaux	0,0	0,0	0,0	0,00
Correspondants Etrangers	33.741,4	26.560,1	-7.181,3	-21,3
Bons&Obligations Trésor	36.233,3	75.638,5	+39.405,2	+108,8
			En Montant	En %
Principales ressources	187.524,4	199.087,8	+11.563,4	+6,2
Clientèle	171.565,5	189.596,9	18.031,4	10,5
B.R.B.	7.502,2	0,0	-7.502,2	0,0
Banques&établissements financiers	9.595,7	10.299,9	+704,2	+7,3

La liquidité de la Banque au cours de l'exercice 2016 s'est notablement améliorée sous le double impact d'une évolution favorable des ressources clientèle en BIF et du soutien de la Banque Centrale via les apports de liquidité.

Ces ressources ont été principalement investies en Bons du Trésor, dont le niveau s'établit désormais à 75.638,5 MF au 31 décembre 2016, contre 36.233,3 MF à fin décembre 2015.

CREDITS

En millions de Bif	31.12.2015	31.12.2016	Variation	
			En Montant	En %
Prêts et créances sur la clientèle	113.059,9	94.455,6	-18.604,3	-16,5
Crédits de trésorerie	52.088,2	39.059,9	-13.028,3	-25,0
Crédits d'équipement	15.231,5	23.069,6	+7.838,1	+51,5
Crédits immobiliers	26.345,1	22.252,8	-4.092,3	-15,5
Autres crédits	6.507,3	3.660,5	-2.846,8	-43,7
Créances dépréciées	12.887,7	6.412,9	-6.474,8	-50,2

Pour la quatrième année consécutive, l'activité de financement est en repli, avec des prêts et créances établis à 94.455,6 MF -après radiation de créances compromises de 12.769,0 MF intégralement provisionnées depuis deux ans- contre 113.059,9 MF une année auparavant ; facteur aggravant pour l'activité, le stock de créances non performantes avant radiation apparaît, lui, en augmentation de 2.656,4 MF (+6,7%), à 42.270,9 MF au 31 décembre 2016, contre 39.614,5 MF au terme de l'exercice 2015. Après radiation, l'encours des crédits non performants revient à 29.501,9 MF, en baisse de 25,5% (-10.112,6 MF) par rapport à fin décembre 2015.

Le déclin de l'activité crédits touche une des principales composantes des concours à l'économie, à savoir les crédits de trésorerie, en retrait de 25,0% (-13.028,3 MF), et inclut une diminution mécanique de près de 10 milliards de Francs Burundi sous forme de remboursements des crédits amortissables mensuellement.

Ce déclin est largement inhérent à l'environnement économique largement dégradé. Il est également dû à la politique sélective de crédit de la Banque, qui exclut l'immobilier et les marchés publics de son champ d'intervention.

Couverture des Crédits par les Dépôts

En raison de l'évolution divergente des dépôts BIF et des crédits, mais aussi, et surtout, en raison de la radiation des créances compromises depuis au moins vingt-quatre mois, le ratio de couverture des derniers par les dépôts BIF est largement assuré, à 176,9 % à fin décembre 2016, contre 122,2 % douze mois plus tôt.

2. COMPTE DE RESULTATS

En millions de Bif	31.12.2015	31.12.2016	Variation	
			En Montant	En %
+Intérêts Perçus s/crédits	14.861,2	12.546,4	-2.314,8	-15,6
-Intérêts Bonifiés s/dépôts	3.922,5	3.559,7	-362,8	-9,2
=Marge s/op. clientèle	10.938,7	8.986,7	-1.952,0	-17,8
+Intérêts Perçus s/op. de trésorerie (dont Intérêts/Bons du Trésor)	3.389,0 (2.048,2)	6.529,6 (5.110,5)	+3.140,6 (+3.062,3)	+92,7 (+149,5)
-Intérêts Bonifiés s/op. de trésorerie	2.027,4	2.113,4	+86,0	+4,2
=Marge s/op. trésorerie	1.361,6	4.416,2	+3.054,6	+224,3
MARGE SUR INTERETS	12.300,3	13.402,9	+1.102,6	+8,9
+Commissions & Revenus divers	10.100,4	8.407,4	-1.693,0	-16,8
= PRODUIT NET BANCAIRE	22.400,7	21.810,3	-590,4	-2,6
- FRAIS GENERAUX	11.809,3	10.953,1	-856,2	-7,3
*Frais de personnel	5.388,0	4.673,9	-714,1	-13,3
*Autres charges d'exploit.	4.226,1	3.907,9	-318,2	-7,5
*Amortissements	2.195,1	2.371,3	+176,2	+8,0
= RESULTAT BRUT D'EXPLOIT.	10.591,4	10.857,2	+265,8	+2,5
-Provisions sur créances	9.273,7	10.450,5	+1.176,9	+12,7
-Pertes s/créances irrécupérables	0,0	12.769,0	+12.769,0	+100,0
+Reprises de provisions	455,8	1.493,8	+1.038,0	+227,7
+Reprises s/créances irrécupérables	0,0	12.769,0	+12.769,0	+100,0
= RESULTAT AVANT IMPOTS	1.773,5	1.900,4	+126,9	+7,2
-Impôts	295,4	300,2	+4,8	+1,6
= RESULTAT NET	1.478,2	1.600,3	+122,1	+8,3

Le Produit Net Bancaire (PNB)

En dépit d'une conjoncture toujours difficile en 2016, la rentabilité brute d'exploitation de la Banque demeure orientée à la hausse ; la marge brute, avant provisions pour créances et d'impôts, enregistre une légère expansion de 2,5%, à 10.857,2 MF contre 10.591,4 MF une année auparavant.

Cette performance mitigée est grandement imputable à l'étroitesse de la marge d'intermédiation clientèle et à l'effondrement de l'activité à l'International Banking :

- les mauvais résultats enregistrés au niveau des produits sur crédits (-2.314,8 MF ou -15,6%), qu'ont entraînés la chute des encours et la détérioration de la qualité du portefeuille, se sont traduits par l'effritement de la marge d'intermédiation clientèle, qui reflue de 10.938,7 MF à fin décembre 2015 à 8.986,7 MF une année plus tard (-1.952,0 MF ou -17,8%) ;
- ainsi qu'il avait été pressenti dans nos analyses prévisionnelles de l'exercice 2016, l'activité sur les opérations avec l'étranger a subi de plein fouet les chocs de la crise née en 2015 ; ainsi les commissions et les revenus sur transactions ont plongé de 16,8 % (-1.693,0 MF) au 31 décembre 2016, ne s'établissant plus qu'à 8.407,4 MF à cette date, contre 10.100,4 MF au 31 décembre 2015.

Ces contre-performances du crédit et de l'International ont été contrebalancées par :

- le report des ressources sur les investissements en Bons du Trésor ; ces derniers ont généré des revenus en hausse de 3.062,5 MF (+149,5%), à 5.110,5 MF à fin décembre 2016 contre 2.048,2 MF douze mois auparavant ; ces investissements répondent à des considérations de rentabilité, dans un environnement de faiblesse de la demande de crédit ;
- et par la baisse continue des frais généraux d'exploitation : -714,1 MF (-8,3%) d'une année à l'autre ; cette décrue est partiellement expliquée par la correction opérée en mars au niveau de certains postes sur lesquels des frais ont été réimputés sur l'exercice 2015 pour un total de 386,5 MF :
 frais de personnel (-143,3 MF), frais d'eau et d'électricité (-9,6 MF), frais d'entretien des bâtiments (-24,4 MF), frais de communications téléphoniques (-37,7 MF), imprimés et fournitures de bureau (-154,1 MF) et entretiens des véhicules (-17,4 MF). Une part non moins importante revient, cependant, en ce qui concerne les frais de personnel, au contexte de crise, à l'origine d'une trentaine de départs de membres du personnel pour un peu plus de 22,1 MF de salaire mensuel. Quant aux autres charges d'exploitation, leur diminution est pour partie due à la négociation de nouvelles conditions avec les fournisseurs ou au monitoring serré qui a été exercé tout au long de l'année sur les postes clés de charges. Avec des résultats plutôt honorables :

Frais d'assurances : -33,8 MF (-10,8%) ;
 Honoraires&contentieux : -73,7 MF (-57,0%) ;
 Achat services extérieurs : -195,0 MF (-47,3%) ;
 Frais de communications téléphoniques : -126,1 MF (-50,1%) ;
 Fournitures de bureau : -350,8 MF (-54,1%) ;
 Frais de carburant véhicules : -21,7 MF (-11,2%) ;
 Frais du Conseil d'Administration : -35,7 MF (-38,9%).

La résultante de ces évolutions est un produit brut d'exploitation en faible progression de 2,5%, à 10.857,2 MF, qui s'inscrit, néanmoins, dans la prévision budgétaire 2016 (10.507,6 MF), avec une réalisation de 103,3%.

Les Provisions pour risques de crédit

Cette marge bénéficiaire a été malheureusement grevée par la détérioration de la qualité du portefeuille, les créances non performantes enregistrant une forte poussée, à 42.270,9 MF au 31 décembre 2016 contre 39.614,5 MF une année plus tôt, soit une hausse de 6,7%.

Avec cette dégradation du portefeuille, les provisions pour créances impayées enregistrent une majoration de 12,7%, à 10.450,5 MF, au lieu de 9.273,6 MF en 2015.

Le Résultat Net

Après une provision d'impôt de 300,2 MF, le résultat net s'établit à 1.600,3 MF, en hausse de 8,3% par rapport à l'exercice 2015. Par rapport au budget 2016 (1.953,8 MF), il est en écart défavorable important, soit un gap négatif de 18,1%.



REPARTITION DES BENEFICES EXERCICE 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément à l'article 52 des statuts de la Banque, l'Assemblée Générale Ordinaire est invitée à se prononcer sur le projet de répartition du bénéfice de l'exercice 2016.

Ce dernier s'élève à BIF 3.078.738.820 compte tenu du bénéfice reporté de BIF 1.478.457.790.

Nous vous en proposons l'affectation suivante :



NOMINATIONS STATUTAIRES POUR L'EXERCICE 2017



En application de l'article 18 des Statuts de la Banque, les mandats d'Administrateurs de :

- † Monsieur Gabriel BAZIRUWISABIYE
- † Monsieur Paul BERGER
- † Monsieur Georges COUCOULIS
- † Monsieur Callixte MUTABAZI
- † Monsieur Bonaventure NICIMPAYE
- † Madame Marguerite RUMBETE
- † Monsieur Mathias SINAMENYE
- † Monsieur Reginald Thibaut de Maisières
- † Monsieur Salvator TOYI
- † Monsieur Bertrand VIDAL REBATTU

viennent à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

Ces Administrateurs sont rééligibles et se présentent à vos suffrages.

Si leurs candidatures vous agréent, leur mandat viendrait à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'An 2018 statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Au terme de ce rapport, nous voudrions encore une fois féliciter et remercier le Comité de Direction et tous ses collaborateurs pour l'appréciable travail accompli et pour leur engagement sans cesse renouvelé à l'édification de l'Interbank Burundi.

Le Conseil d'Administration.

Bujumbura, le 24 mars 2017



OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS D'INTERBANK BURUNDI S.A. POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016 AUX ACTIONNAIRES D'INTERBANK BURUNDI S.A.

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l' INTERBANK BURUNDI (IBB) S.A, comprenant le bilan au 31 décembre 2016, l'état de situation financière, l'état du résultat global, l'état de variation des capitaux propres, l'état des flux de trésorerie ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité des Administrateurs dans l'établissement et la présentation des états financiers

Les Administrateurs sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables applicables aux banques commerciales en République du Burundi ainsi que du contrôle interne qu'ils considèrent nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du Commissaire aux Comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes

ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, l'état de situation financière de l'INTERBANK BURUNDI S.A, au 31 décembre 2016, l'état du résultat global, l'état de variation des capitaux propres ainsi que l'état des flux de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux normes comptables applicables aux banques commerciales en République du Burundi.

Bujumbura, le 24/03/2017
GPO PARTNERS BURUNDI S.P.R.L.
Benjamin RUFAGARI
Associé



RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 24 MARS 2017



RESOLUTIONS

01 Première résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2016 approuve ces rapports.

02 Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale approuve le bilan et le compte des pertes et profits de la Banque pour l'exercice social arrêté au 31 décembre 2016.

03 Troisième résolution :

L'assemblée Générale approuve la répartition du résultat tel qu'elle lui est proposée :

Report à Nouveau

: BIF 3.078.738.820

04 Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2016.

05 Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus au Commissaire aux comptes pour son rapport de l'exercice 2016.

06 Sixième résolution :

En application de l'article 18 des statuts de la Banque, l'Assemblée Générale Ordinaire nomme les Administrateurs :

- † Monsieur Gabriel BAZIRUWISABIYE
- † Monsieur Paul BERGER
- † Monsieur Georges COUCOULIS
- † Monsieur Callixte MUTABAZI
- † Monsieur Bonaventure NICIMPAYE
- † Madame Marguerite RUMBETE
- † Monsieur Mathias SINAMENYE
- † Monsieur Reginald Thibaut de Maisières
- † Monsieur Salvator TOYI
- † Monsieur Bertrand VIDAL REBATTU

pour une durée d'une année qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2018 statuant sur les comptes de l'exercice 2017.



RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 24 MARS 2017

Aussitôt après la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le même jour, le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Georges COUCOULIS, a ouvert les travaux de l'Assemblée Générale Extraordinaire avec le même bureau.

Le seul point à l'ordre du jour était «Adoption des statuts de la Banque après harmonisation avec la Loi n°1/09 du 31 mai 2011.»

Le Président du Conseil d'Administration a passé en revue tous les articles des statuts qui devaient être modifiés :

- † Les dispositions modifiées sont en caractère gras et en italique
- † Les éléments soulignés font référence à la loi n° 1/017 du 23 octobre 2003 portant réglementation des Banques et des Etablissements Financiers.

Anciens statuts	statuts modifiés
<p>1. Préambules :</p> <p>Entre les soussignés dont la liste est annexée aux présents statuts, Il est convenus de procéder à la mise en harmonie des statuts de la société INTERBANK BURUNDI sa avec <i>la loi n° 1/002 du 06 mars 1996 portant code des sociétés privées et publiques</i>, avec les présents statuts, la société INTERBANK BURUNDI sa</p>	<p>1. Préambules :</p> <p>Entre les soussignés dont la liste est annexée aux présents statuts, Il est convenus de procéder à la mise en harmonie des statuts de la société INTERBANK BURUNDI sa avec <i>la loi n° 1/09 du 30 mai 2011 portant code des sociétés privées et à participation publique</i> qui régira, avec les présents statuts, la société INTERBANK BURUNDI sa</p>
<p>Article 5</p> <p>Le capital social est fixé à Trois Cent Millions de Francs Burundi 300.000.000 BIF, représenté par trois mille actions nominatives d'une valeur nominale de cent mille francs Burundi (100.000 BIF) chacune. Il est intégralement libéré et souscrit. Les actionnaires ne sont tenus des dettes sociales qu'à concurrence de leur apport.</p>	<p>Article 5</p> <p>Le capital social est fixé à 20.484.800.000 BIF (Vingt Milliards Quatre Cent Quatre Vingt Quatre Millions Huit Cent Mille BIF (20.484.800.000) représenté par 3304 actions nominatives d'une valeur nominale de 6 200 000 BIF chacune. Il est intégralement libéré et souscrit. Les actionnaires ne sont tenus des dettes sociales qu'à concurrence de leur apport.</p>

Article 15

Ne peuvent être choisis comme représentants d'un obligataire ou de la masse des obligataires les personnes visées à l'article **447 de la loi n° 1/002 du 06 mars 1996 portant code des sociétés privées et publiques.**

Les représentants de la masse ne peuvent s'immiscer dans la gestion des affaires sociales. Ils ont accès aux assemblées générales des actionnaires, mais sans voix délibérative. Ils ont droit d'obtenir communication des documents mis à la disposition des actionnaires dans les mêmes conditions que ceux-ci.

Article 19

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs par suite de décès, de démissions ou autre cause, les administrateurs restant ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

L'administrateur désigné dans les conditions ci-dessus est nommé pour le temps nécessaire à l'achèvement du mandat de l'administrateur qu'il remplace.

Article 22

Le conseil se réunit sur convocation et sous la présidence de son président ou en cas d'empêchement de celui-ci, par l'administrateur désigné dans les fonctions de président, ou à défaut, d'un administrateur délégué par ses collègues, chaque fois que l'intérêt de la Banque l'exige ou que le directeur général ou deux administrateurs au moins le demandent.

Les réunions se tiennent au lieu indiqué dans la convocation.

Article 15

Ne peuvent être choisis comme représentants d'un obligataire ou de la masse des obligataires les personnes visées à l'article **587 de la loi du 1/09 du 30 mai 2011 portant code des sociétés privées et à participation publique.**

Les représentants de la masse ne peuvent s'immiscer dans la gestion des affaires sociales. Ils ont accès aux assemblées générales des actionnaires, mais sans voix délibérative. Ils ont droit d'obtenir communication des documents mis à la disposition des actionnaires dans les mêmes conditions que ceux-ci.

Article 19

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs par suite de décès, de démissions ou autre cause, les administrateurs restant ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, **soit ratifiera la ou les nominations décidées par le Conseil d'Administration, soit mandatera de nouveaux administrateurs sans que, pour autant, les délibérations auxquelles ont participé les administrateurs provisoires soient entachées de nullité.**

L'administrateur désigné dans les conditions ci-dessus est nommé pour le temps nécessaire à l'achèvement du mandat de l'administrateur qu'il remplace.

Article 22

Le conseil se réunit **aussi souvent que nécessaire** sur convocation et sous la présidence de son président ou en cas d'empêchement de celui-ci, par l'administrateur désigné dans les fonctions de président, ou à défaut, d'un administrateur délégué par ses collègues, chaque fois que l'intérêt de la Banque l'exige ou que le directeur général ou deux administrateurs au moins le demandent.

Le conseil d'administration peut être convoqué par 1/3 des administrateurs s'il ne s'est pas réuni depuis au moins trois mois.

Les réunions se tiennent au lieu indiqué dans la convocation.

Article 23

Sauf le cas de force majeure, le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si plus de la moitié de ses membres sont présents ou représentés.

Tout administrateur peut donner, par écrit, par télégramme, ou par tout autre moyen présentant les garanties de bonne réception, à un de ses collègues, délégation pour le représenter dans une réunion déterminée du conseil et y voter en son lieu et place. Le délégué est, dans ce cas, réputé présent. Toutefois, aucun administrateur ne peut représenter plus de deux collègues.

Le mandat de représentation est valable pour une seule réunion.

Un administrateur peut aussi, mais seulement lorsque la moitié des membres du conseil sont présents en personne, exprimer des avis et formuler ses votes par écrit, par télégramme, ou par tout autre moyen présentant les garanties de bonne réception.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Article 37

L'assemblée générale, tant ordinaire qu'extraordinaire, se réunit sur convocation du conseil d'administration (ou des commissaires aux comptes).

Aussi longtemps que toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées adressées aux actionnaires quinze jours avant l'assemblée.

Aucune proposition faite par les actionnaires n'est mise à l'ordre du jour si elle n'est signée par des actionnaires représentant au moins le dixième du capital et si elle n'a pas été communiquée au conseil d'administration en temps utiles, pour être portée à l'ordre du jour et insérée dans les convocations.

Article 23

Sauf le cas de force majeure, le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si plus de la moitié de ses membres sont présents ou représentés.

Tout administrateur peut donner, par écrit, par télégramme, ou par tout autre moyen présentant les garanties de bonne réception, à un de ses collègues, délégation pour le représenter dans une réunion déterminée du conseil et y voter en son lieu et place. Le délégué est, dans ce cas, réputé présent. Toutefois, aucun administrateur ne peut représenter plus d'un collègue.

Le mandat de représentation est valable pour une seule réunion.

Un administrateur peut aussi, mais seulement lorsque la moitié des membres du conseil sont présents en personne, exprimer des avis et formuler ses votes par écrit, par télégramme, ou par tout autre moyen présentant les garanties de bonne réception.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Article 37

L'assemblée générale, tant ordinaire qu'extraordinaire, se réunit sur convocation du conseil d'administration. **A défaut, elle peut être convoquée par le commissaire aux comptes ou par un mandataire désigné par le Président de la juridiction compétente ou par le liquidateur dans les conditions prévues à l'article 390 al.2 de la loi n° 1/09 du 30 mai 2011.**

Aussi longtemps que toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées adressées aux actionnaires quinze jours avant l'assemblée.

Aucune proposition faite par les actionnaires n'est mise à l'ordre du jour si elle n'est signée par des actionnaires représentant au moins 5% du capital et si elle n'a pas été communiquée au conseil d'administration **10 jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale**, pour être portée à l'ordre du jour et insérée dans les convocations.

Anciens statuts	statuts modifiés
<p data-bbox="248 140 471 178">Article 42</p> <p data-bbox="275 198 694 255">Aucune assemblée ne peut délibérer sur les objets qui ne figurent pas à l'ordre du jour.</p> <p data-bbox="275 287 694 401">Une liste des présences indiquant le nom des actionnaires et le nombre de leurs titres est signée par chacun d'eux ou par leurs mandataires avant d'entrer en séance.</p>	<p data-bbox="724 140 948 178">Article 42</p> <p data-bbox="751 198 1170 401">Aucune assemblée ne peut délibérer sur les objets qui ne figurent pas à l'ordre du jour. <i>Néanmoins, elle peut, lorsqu'elle est réunie ordinairement, révoquer un ou plusieurs membres du conseil d'administration et procéder à leur remplacement.</i></p> <p data-bbox="751 434 1170 548">Une liste des présences indiquant le nom des actionnaires et le nombre de leurs titres est signée par chacun d'eux ou par leurs mandataires avant d'entrer en séance.</p>

Unique résolution :

L'Assemblée Générale extraordinaire adopte les nouveaux statuts tels qu'adaptés à la Loi n°1/09 du 31 mai 2011.

Fait à Bujumbura, le 27 mars 2017

Le secrétaire

Bonaventure NICIMPAYE

Les scrutateurs

Bernard NGENDAKUBWAYO
Joseph HICUBURUNDI

Le président

Georges COUCOULIS

Le commissaire aux comptes

Pour GPO PARTNERS
Alexandre NKERABAHIZI

SEKURUNGURANE

INTERBANK BURUNDI s.a

Accueil Clients

**Avance
en compte
jusqu'à 50%
du salaire**

VISA

CARD

MasterCard

Acceptées à nos terminaux



RESEAUX

DE DISTRIBUTION ET DE
CORRESPONDANTS
A L'ETRANGER



INTERBANK BURUNDI S.A.

Notre réseau de distribution

Siège : Bujumbura-Centre

15, Avenue de l'Industrie

Tél. : (257) 22 06 29

Fax : (257) 22 04 61

E-mail : info@interbankbdi.com

Site Web : www.interbankbdi.com

CODE SWIFT : IBBU BIBI

Guichet Cotebu

Nouveau Marché Cotebu
Commune Ngagara

Guichet Kanyosha

Route Rumonge
Commune Kanyosha

Guichet Rwandair Express

Avenue du Peuple Murundi
Agence Rwandair Express

Guichet Bwiza

Angle Avenue du Peuple Murundi
& 6ème Avenue Bwiza

Guichet O.B.R. "Emmaus"

Quartier Asiatique

Avenue NTAHANGWA
Tél. : (257) 22 22 06 29
Fax : (257) 22 21 00 35
E-mail : asiatique@interbankbdi.com

Guichet Buyenzi

20^{ème} Avenue n°1
Tél. : (257) 22 22 06 29
Fax : (257) 22 21 00 33
E-mail : buyenzi@interbankbdi.com

Guichet BRARUDI

Boulevard du 1^{er} Novembre
Tél. : (257) 22 21 09 41

Guichet Meridien Source du Nil

Avenue Nicolas Mayugi
Tél (257) 22 25 03 57

Nouveau Quartier Industriel

Nouveau Marché, Avenue de l'OUA

Place de l'Indépendance

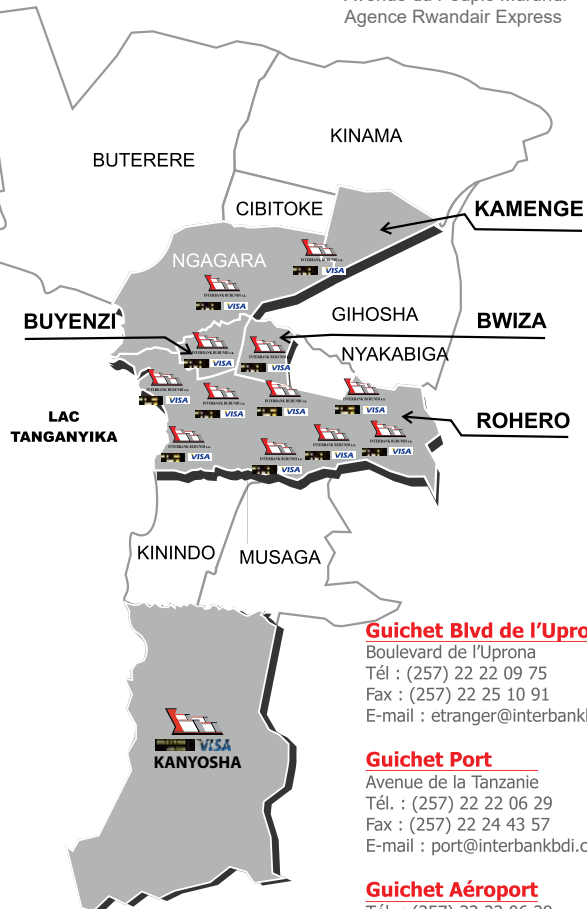
Avenue du Commerce
Tél. : (257) 22 22 06 29
Fax : (257) 22 24 29 49
E-mail : api@interbankbdi.com

Marché Central de Bujumbura

Avenue de la Croix-Rouge
Tél. : (257) 22 24 12 75 / 22 22 06 29
Fax : (257) 22 24 17 76
E-mail : amc@interbankbdi.com

Guichet Jabe

Avenue de la Jeunesse
Tél. : (257) 22 22 06 29
Fax : (257) 22 24 48 07
E-mail : jabe@interbankbdi.com



Guichet Blvd de l'Uprona

Boulevard de l'Uprona
Tél : (257) 22 22 09 75
Fax : (257) 22 25 10 91
E-mail : etranger@interbankbdi.com

Guichet Port

Avenue de la Tanzanie
Tél. : (257) 22 22 06 29
Fax : (257) 22 24 43 57
E-mail : port@interbankbdi.com

Guichet Aéroport

Tél. : (257) 22 22 06 29

Guichet MENUB

Chaussée d'Uvira
BNUB Headquarters

Guichet Kamenge

Tél. : (257) 22 23 97 66

Guichet Brussels Airlines

Avenue de l'Industrie
Agence Brussels Airlines

Guichet Av. de la Mission

Avenue de la Mission



Notre réseau de distribution

INTERIEUR DU PAYS



NGOZI :

Ngozi (Centre)
Tél. : (257) 22 30 23 24
Fax : (257) 22 30 23 34
E-mail : ngozi@interbankbdi.com

KIRUNDO :

Kirundo (Centre)
Tél. : (257) 22 30 46 33
E-mail : kirundo@interbankbdi.com

CANKUZO :

Cankuzo (Centre)
Tél. : (257) 22 40 70 98
Fax : (257) 22 40 70 98
E-mail : cankuzo@interbankbdi.com

RUGOMBO :

Centre de Négoce de Rugombo
Tél. : (257) 79 156 710
: (257) 79 915 538
E-mail : rugombo@interbankbdi.com

NYANZA-LAC :

Centre Commercial de Nyanza-Lac

MABANDA :

Centre Commercial de Mabanda

KAYOGORO :

Centre Commercial de Kayogoro

KOBERO :

En Province Muyinga

MUTOYOI :

En Commune Bugendana

MABAYI :

Centre de négoce de Mabayi

KARUSI :

Centre Commercial de Karusi

RUYIGI :

Centre Commercial de Ruyigi

MASANGANZIRA :

A 30 km de Ngozi

BUBANZA :

Centre Commercial de Bubanza
Tél. : (257) 22 26 1346
E-mail : bubanza@interbankbdi.com

KAYANZA :

Centre Commercial de Kayanza, sur la RN 1

RUMONGE :

En face du marché
Tél. : (257) 22 50 40 12
E-mail : rumonge@interbankbdi.com

MAKAMBA :

En face du marché
Tél. : (257) 22 50 40 12
E-mail : makamba@interbankbdi.com

GITEGA :

Gitega (Centre)
Tél. : (257) 22 40 32 66
Fax : (257) 22 40 32 68
E-mail : gitega@interbankbdi.com

MUYINGA :

Muyinga (Centre)
Tél. : (257) 22 30 67 63
Fax : (257) 22 30 67 68
E-mail : muyinga@interbankbdi.com

AGENCES & GUICHETS

RESEAUX DE CORRESPONDANTS A L'ETRANGER



ING BELGIUM

24, AVENUE MARNIX
B 1050 BRUXELLES
Site Web : <http://www.bble.be>



BRED Banque populaire

18, quai de la Rabée
75012, Paris
Site Web : www.bred.fr
CODE SWIFT : BREDFRPP



BYBLOS BANK BELGIUM

Rue Montoyer 10
Bte. 3, 1000 Brussels



ACCESS BANK RWANDA

3rd Floor,
UTC Building,
Kigali Rwanda
CODE SWIFT : BKORRWW



KENYA COMMERCIAL BK LIMITED / NAIROBI

MOI AVENUE NAIROBI
Site Web : <http://www.kcb.co.ke>
CODE SWIFT : KCBLKENX